



UNE INTRODUCTION À LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO



COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO
CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO

www.unesco.ca

L'Organisation
Nations Unies
l'éducation, la
la culture (UN
travaille à cré
vrai dialogue,
le respect des
partagées par
dignité de cha
civilisation et
(UNESCO 2006)

des
pour
science et
(ESCO)
er un
fondé sur
valeurs
tous et la
que
culture.

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO ?

La Commission canadienne pour l'UNESCO a été instituée en 1957 et mène ses activités sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. Elle sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile et cherche à promouvoir la participation d'organisations et de Canadiens engagés dans les activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, la communication et l'information.



WWW.UNESCO.CA

La Commission, c'est

- un réseau de 400 membres à travers le pays incluant des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des spécialistes dans les domaines de compétences de l'UNESCO ;
- un Comité exécutif composé de 17 personnes qui comprend des représentants des gouvernements et des représentants non gouvernementaux ainsi que des membres individuels à travers le Canada ;
- trois Commissions sectorielles : Éducation ; Sciences naturelles, Sciences sociales et humaines ; et Culture, Communication et information ;
- un Secrétariat sous la direction d'un secrétaire général.

Que fait la Commission ?

- Elle coordonne et met en œuvre les activités de programme de l'UNESCO au Canada.
- Elle facilite la participation canadienne aux activités de l'UNESCO à l'échelle internationale.
- Elle conseille le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada sur les programmes et les budgets de l'UNESCO.
- Elle mène des activités au Canada en soutien aux programmes et aux objectifs de l'UNESCO.

Les activités de la Commission sont menées en **partenariat** avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, et la société civile à travers le Canada. La Commission favorise une **approche transdisciplinaire** et les **initiatives de groupes à intérêts multiples** pour aborder les enjeux auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui.

QU'EST-CE QUE L'UNESCO ?

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créée en 1945. Le but de l'Organisation a été défini comme suit :

« Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. »

(Article 1, Acte constitutif de l'UNESCO)



WWW.UNESCO.ORG

Le Canada est l'un des 20 pays fondateurs de l'UNESCO.

L'Organisation a son siège à Paris. Elle est l'une des **19 agences spécialisées** du Système des Nations Unies.

Parmi les autres agences spécialisées citons : l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale.

L'UNESCO est la seule agence des Nations Unies à associer à ses travaux des commissions nationales établies par les États membres. La **Charte des commissions nationales** a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1978.

La Commission canadienne pour l'UNESCO est l'une des 192 Commissions nationales qui existent à travers le monde. Le Canada appartient à la Région Europe / Amérique du Nord.

Les défis mondiaux

L'UNESCO contribue activement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir de 2015, en concentrant notamment son action sur ceux visant à :

- réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté ;
- assurer l'éducation primaire pour tous ;
- éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ;
- assurer un environnement durable.

www.un.org/millenniumgoals

- 1** Éducation
- 2** Sciences naturelles
- 3** Sciences sociales et humaines
- 4** Culture
- 5** Communication et information
- 6** Activités intersectorielles



Éducation

L'UNESCO est la seule agence des Nations Unies spécialisée dans l'éducation. Depuis sa création, l'Organisation travaille à améliorer l'éducation partout dans le monde. L'UNESCO est le chef de file du **Programme Éducation pour tous (EPT)**, un engagement mondial à dispenser une éducation primaire de qualité à tous les enfants, à tous les jeunes et à tous les adultes d'ici 2015.

www.unesco.org/education/efa/fr/

La Commission canadienne pour l'UNESCO mobilise les efforts visant à atteindre ces objectifs. La Commission collabore étroitement avec le **Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)**, un organisme intergouvernemental qui sert de tribune aux ministres de l'Éducation et qui représente sur la scène internationale les intérêts des provinces et des territoires en matière d'éducation. La Commission travaille également en partenariat avec des **organisations non gouvernementales et des individus** à travers le Canada.

Les activités de la Commission comprennent notamment :

- la promotion de la Semaine internationale des apprenants adultes au Canada ;
- la promotion de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) ;
- l'avancement des approches innovatrices et participatives dans les domaines tels que l'accès à l'éducation de base, la protection et l'éducation de la petite enfance, et l'enseignement supérieur.



Sciences naturelles

La vision du Secteur des Sciences naturelles est de veiller à promouvoir une science créative utilisée au profit de la société. Pour ce faire, le Secteur fournit une expertise et encourage la coopération internationale dans les domaines des sciences naturelles, des sciences fondamentales et du génie, et fait la promotion des principes véhiculés par l'UNESCO tels que l'universalité, la diversité, la solidarité et le partage des connaissances. Le Secteur met de l'avant la notion de « **science sans frontières** » et place l'application des connaissances scientifiques au service de la paix et du développement durable. L'eau et les écosystèmes associés sont une priorité.

Grâce à ses **programmes internationaux et intergouvernementaux** dans les domaines de l'hydrologie, des océans, des sciences de la terre, des sciences fondamentales, et de l'Homme et de la biosphère, des spécialistes canadiens contribuent à améliorer la qualité de l'évaluation et de la gestion des ressources de la Terre. Les réserves de la biosphère au Canada, que l'UNESCO désigne comme des modèles de développement durable, sont reconnues mondialement pour l'exemplarité de l'engagement communautaire.

La Commission fait la promotion d'une **science plus inclusive** en encourageant la plus large participation possible de divers groupes, plus spécifiquement des jeunes et des femmes, en établissant des partenariats avec le secteur privé, des instituts et des organisations non gouvernementales et en favorisant le développement d'une science qui inclut les savoirs locaux et traditionnels.



Sciences sociales et humaines

L'éthique et les droits de la personne sont au cœur des préoccupations de l'UNESCO. L'Organisation internationale joue un rôle prépondérant en tant que forum de réflexion éthique, philosophique et scientifique sur des questions touchant notamment la sécurité humaine, la prévention des conflits, la citoyenneté, l'élimination de la pauvreté et la mondialisation.

La promotion des instruments normatifs et les suivis pour leur mise en œuvre au Canada

Dans le domaine des sciences de la vie, l'UNESCO a développé trois déclarations concernant la bioéthique:

- la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme*;
- la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines*; et
- la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme*.

Dans un autre domaine important, l'UNESCO a adopté:

- la *Convention internationale contre le dopage dans le sport*.

Les Canadiens jouent un rôle prédominant dans le développement de ces instruments et dans les efforts consacrés pour parvenir à un consensus international. À l'heure actuelle, un travail est entrepris visant leur mise en œuvre.

La Commission canadienne pour l'UNESCO et ses partenaires participent activement à des programmes tels que le Programme pour la gestion des transformations sociales (MOST) et au lancement de **l'Appel pour une Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination**. La Commission souligne également la Journée mondiale de la philosophie en novembre de chaque année.



Culture

L'UNESCO est mondialement reconnue pour ses travaux menés en faveur de la protection et de la promotion du **patrimoine universel de l'humanité** et de la **diversité culturelle** en adoptant des instruments normatifs tels que :

- la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* (Convention de La Haye);
- la *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*;
- la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (il existe 13 sites du Patrimoine mondial au Canada);
- la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

Le Canada joue un rôle de leadership dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de ces conventions, et d'autres instruments normatifs de l'UNESCO.

La Commission fait la promotion du patrimoine culturel canadien, du dialogue entre les cultures, et de la diversité linguistique et culturelle à travers des activités telles que la Journée mondiale de la poésie. La Commission collabore régulièrement avec des organismes qui mettent sur pied des événements culturels soulignant la contribution des artistes à la société et qui favorisent l'entente mutuelle entre les peuples.



Communication et information

L'UNESCO œuvre à la promotion de la libre circulation des idées, par le mot et par l'image, et de l'accès universel à l'information afin d'édifier des sociétés du savoir pluralistes et inclusives. L'Organisation se concentre sur les **dimensions humaines** du fossé numérique, y compris sur la diversité culturelle et linguistique des contenus et sur le renforcement des capacités de la société civile. Pour atteindre ses objectifs, l'UNESCO utilise non seulement les nouvelles technologies de l'information, mais également les outils plus traditionnels comme la radiodiffusion, les bibliothèques, les archives et les journaux. L'Organisation fait aussi la promotion de la **liberté d'expression** et de la **liberté de la presse** en tant que droits fondamentaux.

La Commission a contribué de manière significative au **Sommet mondial sur la société de l'information** en l'enrichissant des points de vue de la société civile canadienne. Elle continue à promouvoir la notion de sociétés du savoir et les quatre principes qui les sous-tendent : liberté d'expression, accès universel à l'information et au savoir, accès pour tous à l'éducation et diversité culturelle. La Commission soutient la liberté d'expression en organisant annuellement des activités telles que la Journée mondiale de la liberté de la presse.



Activités intersectorielles

RÉSEAU JEUNESSE

Plus de 400 organisations jeunesse et de membres individuels à travers le Canada forment le **Réseau jeunesse** qui travaille en partenariat avec la Commission. Ce Réseau s'assure que les points de vue des jeunes fassent partie intégrante des travaux de la Commission. Un **Groupe consultatif jeunesse** veille à ce que l'engagement des jeunes soit constamment renouvelé au sein de la Commission. Les jeunes sont particulièrement actifs dans des dossiers tels que :

- le développement durable ;
- le dialogue interculturel ;
- la résolution de conflits ;
- l'éducation pour la prévention du VIH/sida ;
- les droits de la personne ;
- les arts ;
- les médias et les technologies de l'information.

Le Réseau jeunesse collabore avec la Commission dans les préparatifs en vue du **Forum jeunesse de l'UNESCO** qui se tient une fois tous les deux ans dans le cadre de la Conférence générale de l'Organisation internationale, à Paris.

LE RÉSEAU DES ÉCOLES ASSOCIÉES DE L'UNESCO AU CANADA (réSEAU)

Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO est composé de plus de 7 900 établissements scolaires dans 176 pays. Ces écoles se sont engagées à promouvoir les idéaux de l'UNESCO à travers la mise en œuvre de projets pilotes innovateurs dans les domaines notamment du patrimoine, du dialogue interculturel et de l'environnement. Au pays, les écoles associées sont particulièrement dynamiques. Elles œuvrent au niveau communautaire, mais prennent également part à des projets développés par d'autres écoles aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

La Commission et ses partenaires sont également actifs dans la promotion :

- de la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010);
- de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2015);
- des arts et l'apprentissage;
- des Chaires UNESCO et du Réseau UNITWIN au Canada.

LE LEADERSHIP CANADIEN À L'UNESCO

- 1945** L'UNESCO est fondée le 16 novembre 1945. Le Canada est l'un des 20 pays fondateurs de l'Organisation internationale.
- 1946** Victor Doré, un Canadien, est le premier président du Conseil exécutif de l'UNESCO.
- 1951** Le Rapport Massey-Lévesque recommande la création du Conseil des Arts du Canada et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.
- 1957** La Loi sur le Conseil des Arts du Canada est adoptée par le Parlement. La Commission canadienne pour l'UNESCO est créée aux termes de la loi et placée sous l'autorité juridique du Conseil.
- 1959** Le Directeur général de l'UNESCO, Vittorini Veronese, et le premier ministre du Canada, John G. Diefenbaker, assistent à la première Assemblée générale annuelle de la Commission canadienne pour l'UNESCO.
- 1968** L'UNESCO organise la première conférence sur le développement durable qui a mené à la création du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB). La première réserve désignée au Canada est le Mont Saint-Hilaire, au Québec, en 1978.

- 1972** La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel est adoptée. Les premiers sites canadiens inscrits à la Liste du Patrimoine mondial l'ont été en 1978 : le Lieu historique national de L'Anse aux Meadows (Terre-Neuve) et le Parc national Nahanni (Territoires du Nord-Ouest).
- 1978** Le Canada est le premier pays importateur/exportateur de biens culturels à signer la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970).
- 1980** L'UNESCO adopte la Recommandation concernant le statut de l'artiste. Le Canadien Paul Siren préside le Comité mixte d'experts.
- 1991** La Canadienne Marie Bernard-Meunier est la première femme élue à la présidence du Conseil exécutif.
- 2001** La Commission canadienne pour l'UNESCO est désignée coordonnatrice des Commissions nationales de la Région Europe jusqu'en 2005.
- 2005** L'UNESCO adopte la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la Convention internationale contre le dopage dans le sport et la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme.
- 2006** La Commission canadienne pour
- 2007** l'UNESCO célèbre son cinquantième anniversaire de fondation.

INFORMATION

COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa, Ontario K1P 5V8
Canada

Téléphone

613-566-4414 / 1-800-263-5588

Télécopieur

613-566-4405

Courriel

info@unesco.ca



WWW.UNESCO.CA



40% DE FIBRES POSTCONSOMMATION